«François Zocchetto :Faciliter l’exercice, par les élus locaux, de profondeurde l’accès et de l’exercice des fonctions d’élus!" »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

François Zocchetto : Faciliter l’exercice, par les élus lo rénovation en profondeurde l’accè

Le Sénat examine aujourd’hui une proposition de loi vis co-rédigée par Jacqueline Gourault, sénatrice UDI-UC collectivités territoriales.

François Zocchetto, sénateur de la Mayenne et président du groupe UDI-UC souligne une difficulté persistante : ***« Il faudra un jo et cohérent. »*** Car, déplore le chef de file des sénateurs centristes : ***« Aujourd’hui, il s’agit simplement de rajouter quelq l’attendent. Je regrette qu’à l’issue des Etats généraux, le texte ne soit pas à la mesure des enjeux. »***

Les annonces récentes faites par le Président de la République à l’issue des travaux de la commission Jospin tendront, si elles s

Dans les petites communes, des maires, seuls représentants d’un service public local, responsables de tout et néanmoins bien

Zocchetto, ***« Ceci constitue un lourd handicap pour renouveler le personnel des petites communes. Les maires des professions libérales et la fonction publique sont déjà très représentées parmi les élus. Et les jeunes actifs ? Les sa situation professionnelle. »***

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc.senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC

Pour François Zocchetto, le constat est alarmant : ***« Sans une rénovation en profondeur du statut de l’élu, le fossé se c l’exercice d’un mandat et ceux qui, de fait en seront exclus. Cette situation est inacceptable. C’est clairement u élus-fonctionnaires de la monarchie de juillet. »***

Le Président de l’UDI-UC se félicite donc de ***« la reprise dans le texte d’un article relatif à l’indemnité des maires de petit*** des communes de moins de 3500 habitants, l’automaticité de la fixation du montant de l’indemnité. ***« Cette juste contrepartie d***

François Zocchetto conclut : ***« La question du statut local était hier une question. Elle est désormais devenue un enjeu au formulées depuis longtemps par notre Haute Assemblée. »***